

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE D'ORMES

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024 (convocation du 11 septembre 2024)

L'an deux mil vingt quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques FAUVEL, Maire.

**Présents :** M. FAUVEL Jacques, Mme MESMAQUE Béatrice, M. TERRYN Laurent, Mme ALMON Sandrine, M. LEROUX Thierry, M. DENORME Ludovic, M. HUE Pascal, Mme CHAPUIS Amélie

**Absents excusés :** M. BOURDON Vincent, M. BERNAY Romain, M. CONTAL Eric

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** CHAPUIS Amélie

La séance débute par la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 19 juin 2024. Les membres présents n'ont pas de remarque à formuler, Monsieur le Maire ouvre donc la séance.

### **1. SIEGE 27 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2024 - RUE DE LA GARENNE - ROUTE DE FOLLEVILLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 4 octobre 2023 n° 20231002 qui autorisait les travaux d'enfouissement du réseau route de Folleville. Les montants à la charge de la commune étaient les suivants :

- En section d'investissement : REP : 15 500 € H.T. et EEP : 4 167.00 € H.T. soit un total de 19 667 € H.T.

- En section de fonctionnement : TEP : 9 583.33 € TTC (la TVA à la charge de la Commune)

Cependant, le SIEGE a ajouté une plus-value car il y a plus de mètres linéaires qu'en 2023.

La revalorisation porte sur la partie France Télécom en section de fonctionnement soit TEP : 10 763.00 € TTC (la TVA à la charge de la Commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière révisée pour les montants ci-dessus énumérés.

L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2024, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (REP et EEP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (TEP) (éventuellement convertir à la norme M57).

### **2. ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil avoir évoqué lors de la précédente réunion son souhait de faire passer l'éclairage public aux LED.

Cette décision est reportée car nous n'avons pas reçu le devis du SIEGE 27.

### **3. ECLAIRAGE ET VOLETS CLASSE ECOLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du fait que l'éclairage d'une des deux classes nécessite régulièrement le changement des néons et des starters.

Afin de remédier à ce problème Monsieur le Maire propose de remplacer le système par des dalles de lampes à LED.

Par ailleurs, l'exposition des tableaux de la classe devant les fenêtres est un peu problématique. En effet, il faut fermer et ouvrir les volets régulièrement et/ou changer de place les tableaux. Ce qui n'est pas pratique, le mécanisme étant manuel.

Monsieur le Maire propose sur la demande de l'instituteur de faire électrifier les deux volets afin d'en faciliter l'utilisation.

L'entreprise HDE a été sollicitée pour fournir un devis qui se compose du montant de l'électrification et du tirage de la ligne sous moulure pour les volets (avec un disjoncteur divisionnaire) ainsi que des dalles d'Eclairage à LED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant du devis qui s'élève à 3005.58 € H.T. € soit 3606.70 TTC et autorise Monsieur le Maire à passer cette commande.

Le budget 2024 dispose des sommes nécessaires au chapitre 21 pour inscrire la dépense au compte 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers.

#### **4. TERRAIN DE SPORTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les panneaux de Basket sont à changer et les buts de Hand sont à sceller sur le terrain de sport.

Cette décision est reportée car il manque un devis pour comparer les offres.

#### **Questions diverses :**

- **Concert du 05 octobre 2024**

Franck VILAIN et ses musiciens animeront, cette année encore, le concert dans l'Eglise d'Ormes.

Cependant, Monsieur le Maire évoque le fait qu'il faut prévoir l'organisation et la diffusion de l'information.

La présidente du Comité des fêtes évoquera le sujet lors de la prochaine réunion du Comité des fêtes.

- **Démantèlement du réseau cuivre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur le fait que l'opérateur Orange a lancé en 2022 un plan national de fermeture des lignes de cuivre utilisées pour acheminer le téléphone et l'internet. Ce plan dont l'achèvement est annoncé pour 2030, touche progressivement un nombre croissant de communes.

Première étape : en 2026, c'est la fermeture dite commerciale : il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement téléphonique ou internet sur ce réseau (sauf exception), la fibre optique ayant pris son relais.

Deuxième étape : en 2028, c'est la fermeture dite technique : il deviendra obligatoire de migrer vers une autre technologie (fibre ou satellite).

- **Vidange assainissement logement locatif**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a décidé de prendre en charge sur le budget de fonctionnement le coût de la vidange du système d'assainissement des logements locatifs soit un montant de 174.90 € TTC.

- **Vente d'herbe**

Chaque année, la commune perçoit des recettes liées au fermage de ses parcelles exploitées par convention.

L'un des exploitants a souhaité résilier cette convention.

La commune recherche donc une (ou des) personne(s) pour reprendre l'exploitation de cette parcelle d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

A défaut, Monsieur le Maire propose de garder cette parcelle et de l'arborer.

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Ferrières-Haut-Clocher**

Monsieur le Maire expose le contenu du courrier reçu récemment au sujet du Centre de Loisirs de Ferrières-Haut-Clocher. Le centre est fréquenté par des enfants du territoire alentours, et notamment d'Ormes. Ce service fonctionne grâce à des aides de la CAF avec un reste à charge important pour la collectivité.

Le budget de Ferrières-Haut-Clocher ne permet plus de supporter à lui seul l'ensemble des charges de fonctionnement de l'ALSH, d'autant que les inscriptions sont en hausse constante.

C'est pourquoi, la commune de Ferrière-Haut-Clocher demande une participation financière pour maintenir ce service et préserver les familles en appliquant des tarifs équitables et identiques pour tous.

Ferrières-Haut-Clocher propose à la Commune d'Ormes de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 une convention afin d'établir les modalités de ce financement.

En cas de désaccord, l'accueil des enfants d'Ormes serait refuser.

A la suite de cet exposé le Conseil Municipal d'Ormes se prononce favorable à l'établissement d'une convention et donne son accord de principe.

Cependant, ce sujet devra faire l'objet d'une délibération et sera mis à l'ordre du jour lorsque des éléments plus précis nous parviendront comme le nombre d'enfants d'Ormes, le coût par enfant.

- **Rentrée scolaire**

Monsieur le Maire explique que la rentrée scolaire s'est bien passée mais qu'au niveau des transports il y a des manquements. Un rendez-vous sera pris auprès des services compétents afin d'améliorer le système.

- **Affichage des comptes-rendus de Conseils Municipaux**

Un membre du Conseil fait référence à l'affichage des comptes-rendus de conseil. En effet, ce sera fait plus régulièrement et une mise à jour du site internet sera demandée.

- **Bulletin municipal**

Il a été signalé que la cérémonie du 8 mai a été omise dans le dernier bulletin municipal.

- **Arbre de Noël et spectacle**

L'arbre de Noël est prévu le 15 décembre et le spectacle de Noël sera présenté par l'association Claville en Scène.

- **Galette**

Le partage de la Galette se fera le 29 janvier 2025 en partenariat avec le Comité des fêtes.

- **Ecole**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'un courrier avait été envoyé au recteur de l'académie au sujet de l'organisation de la fermeture de la classe de PORTES.

A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

- **Fête d'Ormes**

La Présidente du Comité des fêtes interroge les membres du conseil au sujet de l'organisation de la fête d'Ormes. En effet, Mme Almon souhaiterait proposer une fête de la Saint-Germain, comme cela se faisait il y a plusieurs années et profiter de cette occasion pour y intégrer la fête de la musique aux environs du 24 mai 2025. Il faudra donc prévoir des réunions pour l'organisation d'un tel évènement qui pourrait, éventuellement, se dérouler sur l'après-midi avec des animations et finir par le concert de fin de journée.

- **Entretien du cimetière**

Monsieur le Maire réfléchi à une solution d'enherbement du cimetière qui permettrait de réduire l'entretien à quelques tontes par an. L'engazonnement occupe la place au sol et empêche l'envahissement par les mauvaises herbes. Cette solution permet aussi de limiter les effets visuels d'un enherbement indésiré.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21h00.**